

MARIVAL (Lot) le 14 avril 2022 publié au service de la publicité foncière de CAHORS le 13 mai 2022 volume 2022P numéro 4470 qui avait été consenti à :

La Société dénommée LA RENTIE, Société par actions simplifiée au capital de 12000 €, dont le siège est à SAINTE-COLOMBE (46120), La Rentie, identifiée au SIREN sous le numéro 849949185 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAHORS.

portant sur le bien ci-après désigné :

DÉSIGNATION

A LABATHUDE (LOT) 46120 Lieu-dit "Pech d'Amont", "Combe Longue".

Dans un ensemble immobilier

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AI	121	"Pech d'Amont"	00 ha 02 a 30 ca
AI	124	"Combe Longue"	00 ha 04 a 51 ca
AI	125	"Combe Longue"	00 ha 01 a 54 ca

Total surface : 00 ha 08 a 35 ca

Le plan incliné du pan de toiture constituant

Lot-volume numéro un :

Volume numéro un:

Volume de forme irrégulière à usage de panneaux photovoltaïques compose de la sous-face de la toiture support des capteurs photovoltaïques, figurant sous teinte violet aux plans et coupe annexes, défini comme suit :

1 - volume compose d'une fraction unique

D'une superficie de 473m2,

- délimitée par les sommets 110 - 111 - 112 - 113 - 114 - 115 ;

- située à la sous-face de la toiture :

- depuis les cotes NGF :

* + 584.44m sur le segment 112 - 113,

* suivant ligne droite entre +584.44m et +586.71m sur le segment 113-114

* + 586.71m sur le segment 114 - 115,

* suivant ligne droite entre +586.71 et +590.71m sur le segment 115-110

* + 590.71m sur le segment 110 - 111,

* suivant ligne droite entre +584.44m et +590.71m sur le segment 112-111

- sans limitation de hauteur.

sous les charges et conditions contenues dans le projet de résiliation de bail adressé aux associés et notamment sous celles-ci-après rappelées :

ABSENCE DE DROIT À INDEMNITÉ POUR RÉSILIATION

Les parties déclarent qu'il n'y a pas d'indemnité pour résiliation convenue entre elles.

DATE D'EFFET

Les parties conviennent de la résiliation du bail emphytéotique avec effet rétroactif à la date du **31 mars 2025**, le **BAILLEUR** reprenant à cette date la pleine et entière propriété du bien ainsi que la jouissance pleine et entière, lieux étant à cette date libres de toute location ou occupation quelconque ainsi que l'**EMPHYTEOTE** le reconnaît.

Deuxième Résolution

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, autorisent l'**annulation des servitudes constituées** aux termes de l'acte de bail emphytéotique reçu par Maître Philippe HERBET, Notaire à LACAPELLE-MARIVAL (Lot) le 14 avril 2022 publié au service de la publicité foncière de CAHORS le 13 mai 2022 volume 2022P numéro 4470.

F.B L.C G.A W B.D